



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES
Pôle Eau**

000605

Affaire suivie par : ROMAN Franck
Tel : +33 4 92 30 20 93
Mél : ddt-ser-pea@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le **10 AOUT 2023**

Objet : Dossier de déclaration loi sur l'eau instruite au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement – Franchissement temporaire du Var sur la commune d'ENTREVAUX
Notification de décision

N/Réf : Dossier AIOT n° 0100028094

V/Réf : Courrier du 28 juillet 2023 (ML/ND-2023-N°1879) – Affaire suivie par Monsieur Martial LIBOA

P.J. :

Monsieur le Président,

J'accuse réception en date du 7 août 2023 des compléments à votre dossier cité en objet.

J'ai l'honneur de vous informer que votre dossier est complet. Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration attestant du dépôt de votre demande.

J'attire votre attention sur le fait, sauf accord formel préalable, qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le 7 octobre 2023, délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition motivée à votre déclaration conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Durant ce délai il peut également vous être demandé des compléments sur le fond au titre de la régularité de votre dossier, ou des prescriptions spécifiques éventuelles peuvent vous être imposées.

Passé ce délai, en l'absence de réaction de l'administration, un accord tacite est donné à votre déclaration en application de l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Monsieur le Président

Communauté de communes Alpes
Provence Verdon Sources de Lumière
97, ZA les iscles BP2
04170 SAINT-ANDRE-LES-ALPES

En cas d'accord, vous préviendrez les services de police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), quinze jours avant le démarrage des travaux, pour fixer les modalités de préservation des milieux aquatiques, et si besoin fixer une date de réunion de démarrage du chantier.

En cas d'interruption ou de reprise du chantier, ces mêmes services sont prévenus par voie électronique.

Avant la fin du chantier, ces mêmes services seront avertis pour déterminer, avant le départ des entreprises, les modalités de remise en état, et si besoin pour fixer une réunion de fin de chantier.

A l'issue du chantier, un compte-rendu d'exécution est adressé par voie postale et électronique au service de police de l'eau de la DDT. Ce compte-rendu comprendra le récapitulatif du déroulement du chantier et les plans de récolement en adéquation avec les plans projet du dossier.

Les adresses électroniques des services sont :

- ddt-ser-pea@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
- sd04@ofb.gouv.fr

Par ailleurs, vous trouverez également les arrêtés de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération, ainsi que les prescriptions particulières de l'OFB.

A l'issue du chantier, un compte-rendu d'exécution est adressé par voie postale au service de police de l'eau de la DDT et par voie électronique aux services de police de l'eau de la DDT et de l'OFB.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé. A défaut, en application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque. En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour la Cheffe de Service
Environnement et Risques
Le Chef du Service Adjoint,

Vincent MAYEN



Copie :

contact@ccapv.fr
contact.sisteron@bet-vial.fr
martial.liboa@ccapv.fr
sd04@ofb.gouv.fr
michael.jussiaume@ofb.gouv.fr
marie-dorothee.durbec@ofb.gouv.fr
jean-pierre.lavocat@ofb.gouv.fr
k.souriguere@smiage.fr
c.ceraulo@smiage.fr
contact@smiage.fr